

ACTUALITÉS ET INSTRUCTION DU DOSSIER

DE DÉMANTÈLEMENT COMPLET

Hubert SIMON
Division de Caen

BILAN DU CONTRÔLE POUR 2021

Deux inspections en 2021 : démantèlement en mars et transport en octobre,

Bonnes pratiques et points forts

- Bon avancement du travail de fond concernant les Activités à enjeux (AIP) ;
- Travaux de « house keeping » dans l'enceinte réacteur ;
- Bonne gestion des écarts et respect des engagements ;

Axes de progrès

- Amélioration à apporter dans la rigueur des enregistrements de certains contrôles périodiques intermédiaires (radiamètres);
- Amélioration sur les informations délivrées aux opérateurs chargés des transports et respect strict des dispositions de calage/arrimage (position de GRV de terres TFA en conteneur Iso);
- Amélioration de l'encadrement des transports entre aire TFA extérieure et IDT couverte du point de vue des transports internes (suivi documentaire).

L'ASN considère que l'exploitant mène ses travaux dans le respect des exigences de sûreté, de radioprotection et de protection de l'environnement et qu'il fait preuve de transparence concernant la détection, le traitement et l'analyse des dysfonctionnements et événements survenant sur son site.

PERSPECTIVES DU CONTRÔLE POUR 2022

- Visite générale et gestion du projet de démantèlement
 - Modalités de mise en œuvre du « pôle de compétences en radioprotection »
 - Réexamen de sûreté
- ➔ Première inspection prévue en juillet 2022.

RAPPEL DU CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'INSTRUCTION

Centrale de Brennilis (prototype de réacteur à eau lourde) :

- Exploitation de 1967 à 1985 et arrêt définitif le 31 juillet 1985
- Préparation au démantèlement de 1997 à mi-2007

Dossiers déposés pour le démantèlement :

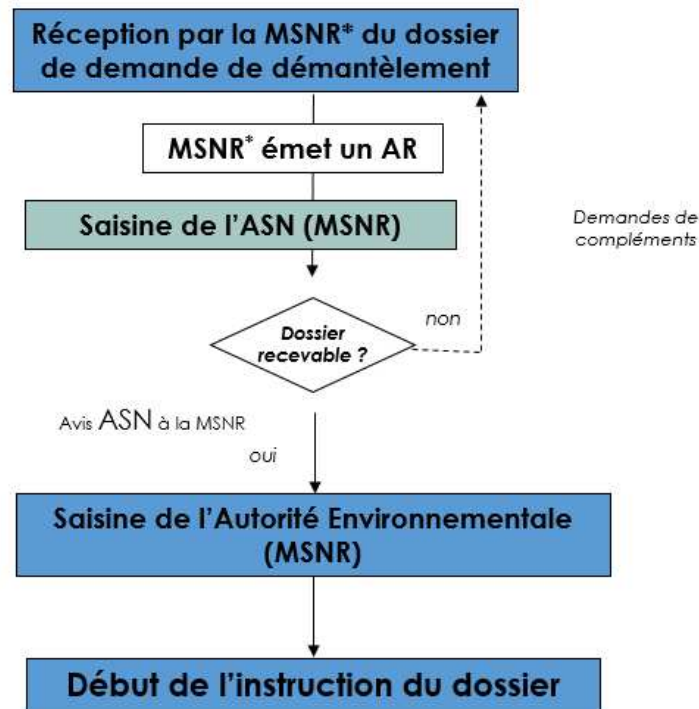
- **Décret de démantèlement complet de 2006** (échangeurs, enceinte réacteur et bloc réacteur) annulé en 2007 car l'étude d'impact n'avait pas fait l'objet d'une information suffisante auprès du public (pas d'enquête publique).
- **Nouveau dossier déposé en 2008** pour le démantèlement complet (enquête publique fin 2009) > sujet des déchets FAMA à vie longue. Avis défavorable de la commission d'enquête car l'installation ICEDA (entreposage) n'était pas encore autorisée.
- **Décret n°2011-886 du 27 juillet 2011 (démantèlement partiel)** : démantèlement STE, chenal de rejet, échangeurs, zones polluées mais interdiction de démantèlement pour le BR et l'ER.
- **Fin 2011 : dépôt d'un nouveau dossier de démantèlement complet** (après obtention du décret de création d'ICEDA en avril 2010) mais perte du permis de construire d'ICEDA en fin 2011 confirmée en 2012 > dossier irrecevable.
- **2016 : modification du décret de démantèlement partiel** pour modifier la date des opérations autorisées et **imposer le dépôt d'un nouveau dossier de démantèlement complet avant fin juillet 2018.**
- **Juillet 2018 : dépôt du nouveau dossier de démantèlement complet > instruction en cours**

DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEM COMPLET

ÉTAPES PASSÉES



***MSNR = Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection**



< Dépôt dossier en juillet 2018

< AR MSNR - nov. 2018

< Saisine ASN - novembre 2018

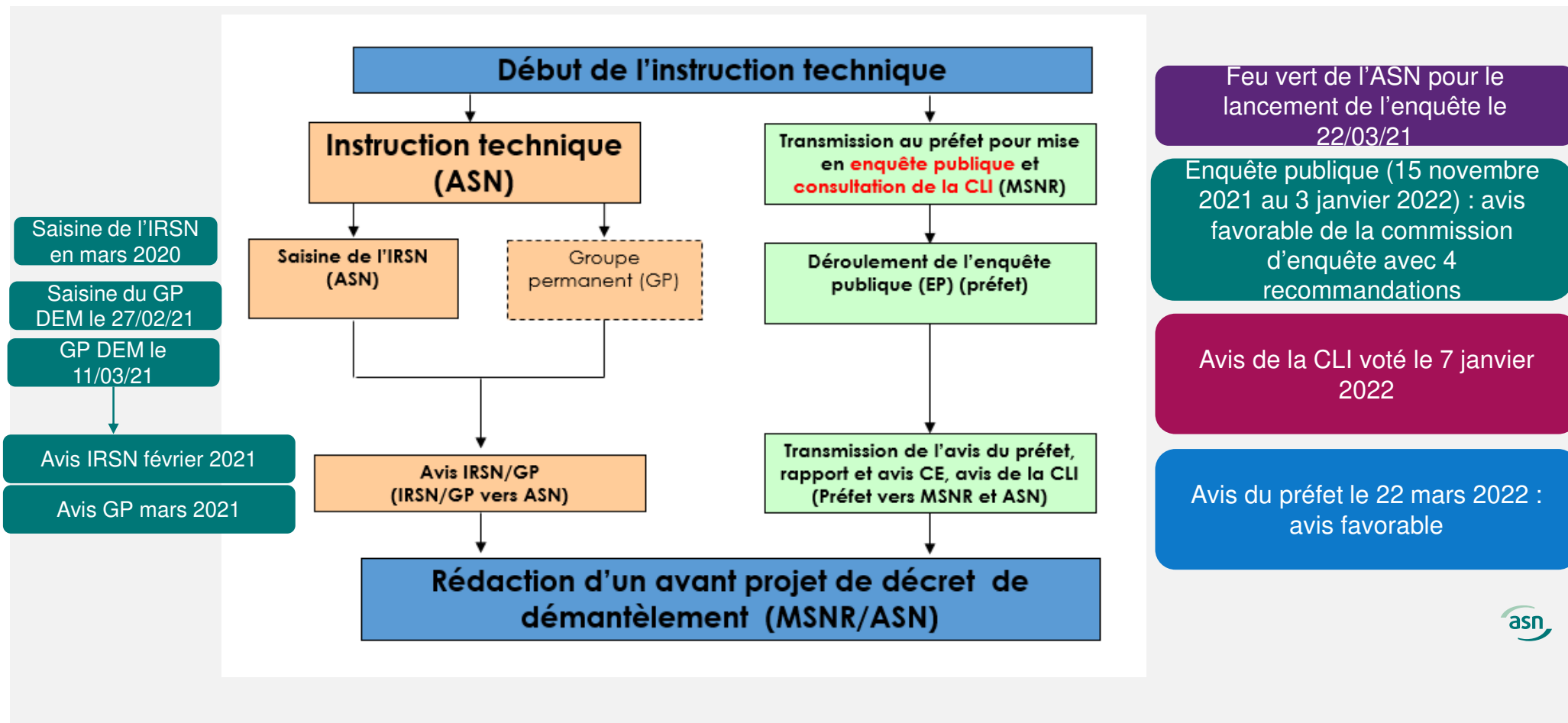
< Demande compléments MSNR - août 2019

< Compléments EDF en déc. 2019

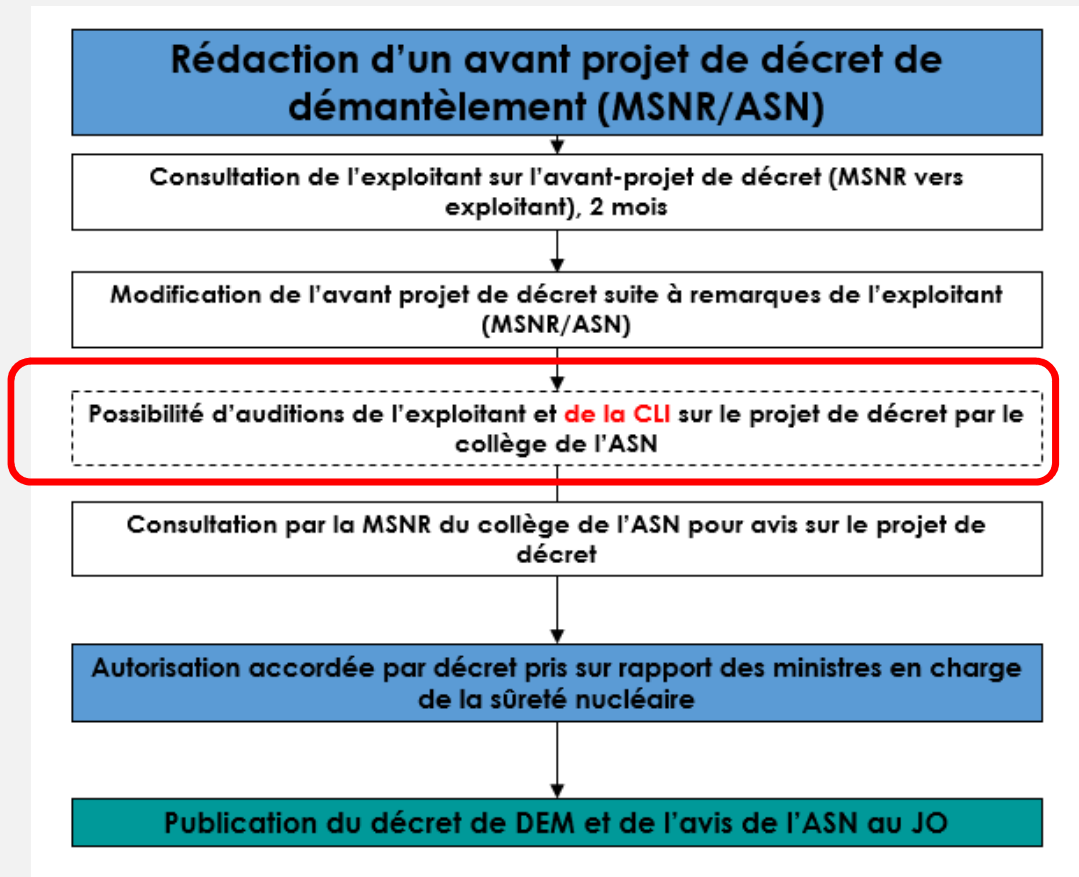
< Saisine Ae 2 avril 2021 → avis en juillet 2021 → mémoire en réponse en septembre 2021

DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEM COMPLET

ÉTAPES PASSÉES



DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEM COMPLET ÉTAPES À VENIR



Audition de la CLI sur l'avant projet de décret

- < Sollicitation de la CLI par l'ASN
- < Audition facultative (pas d'obligation pour la CLI)
- < Mise à disposition de l'avant-projet de décret
- < Délai de réponse souvent court (imposé par la MSNR dans sa saisine de l'ASN)
- < Format libre pour l'audition, pas de livrable défini



Suivez l'ASN sur :  Twitter  Facebook  LinkedIn  YouTube